

LYCEE E & N CASTERET SAINT-GAUDENS

DOSSIER DE RE-INSCRIPTION 2026-2027

CALENDRIER DES REINSCRIPTIONS 2026-2027 :

Votre enfant devra se présenter obligatoirement au lycée, selon le calendrier ci-dessous afin de procéder à sa réinscription pour la rentrée 2026 muni de son dossier complet que vous pourrez télécharger sur l'ENT.

Classe	Téléchargement du dossier sur l'ENT et remise de la fiche de renseignements à l'élève :	Retour du dossier complet en vie scolaire le :
2 ASSP groupe 1	Lundi 4 mai 2026	01/06/2026 de 15h à 16h
2 ASSP groupe 2		03/06/2026 de 9h à 11 h
1 MCV A		11/06/2026 de 16h à 17h
1 MCV B		09/06/2026 de 15h30 à 16h30
1 MA		04/06/2026 de 10h à 11h
1 ASSP		12/06/2026 de 9h à 10h
EPC 1		19/05/2026 de 9h à 10h
PSR 1		26/05/2026 de 14h à 15h
AAGA 1		29/05/2026 de 9h à 10h
BTS 1		11/05/2026

La rentrée des élèves pour l'année 2026-2027 aura lieu à partir **du mardi 1er septembre 2026**.

Le calendrier de rentrée par classe sera communiqué ultérieurement via l'ENT.

LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

Documents	A fournir : obligatoire
Fiche de renseignements (y apporter les modifications en rouge si nécessaire). Si la situation familiale a changé, veuillez nous fournir les documents correspondants. En cas de suivi éducatif noter les coordonnées du service et du référent à la rubrique « autre responsable » <u>N'oubliez pas de compléter l'adresse mail.</u>	X
Dossier Gestion <ul style="list-style-type: none"> • La fiche pour le service de gestion renseignée • 1 relevé d'identité bancaire ou postal (si différent de l'année précédente) 	X
Dossier infirmerie <ul style="list-style-type: none"> ➢ Si la situation de santé de votre enfant a changé ou évolué, le signaler au service infirmier du lycée 	X
Fiche d'urgence + photocopie attestation couverture maladie ou CMU, mutuelle, attestation d'assurance scolaire	X
Fiche Régimes de sortie Vie Scolaire <u>Si interne</u> : pensez à renseigner la partie du mercredi soir	X
1 photographie d'identité (écrire nom, prénom et classe au verso de la photo)	X
Certificat de participation à la JAPD ou à la Journée Défense et Citoyenne, à défaut l'attestation de recensement pour les + de 16 ans	X
Copie pièce d'identité de l'élève recto verso sur une même page	X
Autorisation du représentant légal pour bénéficiaire de l'allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel + RIB au nom de l'élève dès ses 16 ans	X
Dossier Internat : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Charte d'internat et engagement correspondant 	X
Maison des Lycéens : Bulletin d'adhésion + cotisation par chèque (facultatif)	X
Association sportive : Fiche d'inscription	X
Notification MDPH, PAP ou tout autre document permettant une prise en charge personnalisée	X

DOCUMENTS A CONSERVER

Fiche d'information gestion
Trousseau d'internat
Fiche Code Vestimentaire
Fournitures scolaires

Aucun dossier ne doit être envoyé par courrier ou par mail.

TRANSPORTS

Transport scolaire régional

Les transports scolaires sont gratuits en Occitanie pour tous les ayants-droits. Les inscriptions sont ouvertes à partir de mi-juin 2026 et se clôturent fin juillet. Au-delà du 31 juillet, une participation forfaitaire exceptionnelle pour inscription tardive de 25 € devra être réglée afin de finaliser l'inscription au transport scolaire.

Modalités et inscriptions : <https://www.lio-occitanie.fr/transport-scolaire>

Pour toutes questions relatives aux transports scolaires, s'adresser aux services régionaux des mobilités des Maisons de Région :

<https://www.laregion.fr/-les-maisons-de-region>

Attention : la carte de transports est différente de la Carte Jeune Région.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

La vie en collectivité implique des règles de fonctionnement et d'hygiène spécifiques que nous vous demandons de bien vouloir appliquer tout au long de l'année scolaire.

- 1) En cas de suspicion de maladie contagieuse nécessitant une éviction scolaire, ou lorsqu'elle est avérée par le médecin référent, nous vous remercions d'en avvertir au plus tôt l'infirmière au **05.61.94.76.60** ou la vie scolaire au **05.61.94.76.64**.
- 2) Aucun élève de son propre chef (qu'il soit externe, demi-pensionnaire ou interne) ne peut invoquer son état de santé pour quitter l'établissement. Seule l'infirmière (et en son absence la Direction ou le CPE) est habilitée à décider de son retour au domicile. Elle contacte directement les parents ou le correspondant.
- 3) Lorsque l'état de santé d'un élève entraîne une hospitalisation, il n'est plus sous la responsabilité de l'établissement. Il incombe aux parents de prendre toutes les dispositions nécessaires à son retour en cours ou au domicile (ordonnance de médicaments et/ou de soins, certificat de non pratique d'EPS ou de pratique professionnelle...)
- 4) La détention de médicaments au lycée en général et à l'internat en particulier est **rigoureusement interdite**. En cas de traitement, les médicaments et l'ordonnance sont déposés à l'infirmierie où l'élève sera pris en charge par l'infirmière.
- 5) Pour l'internat, nous vous rappelons les règles élémentaires qui concourent à une bonne hygiène de vie en collectivité. Sont indispensables :
 - la douche quotidienne
 - le rangement de la chambre
 - **le changement régulier de la literie (draps, taies, housse de couette) et linge de toilette**